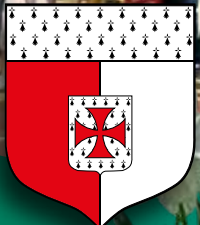


Le Vildéen

Magazine d'informations communales



La récolte de
Pâques



2022
n° 1

Le mot du maire



On pouvait penser que l'année 2022 marquerait le début d'une nouvelle ère avec la fin de la crise sanitaire et la reprise des activités dans le domaine social, économique et culturel. Hélas la guerre en Ukraine et la conjoncture économique qui en découle, avec l'augmentation des prix de l'énergie et le manque de matières premières pour les entreprises, nous rappelle que le monde est fragile et que chacun d'entre nous en subit les conséquences. Malheureusement on devra vivre avec ces événements exceptionnels qui à force de se répéter ne sont plus exceptionnels. Je pense notamment aux inondations, aux incendies, à la famine dans certaines parties du globe, à la pauvreté, aux logements insalubres, et bien d'autres choses encore qui ne peuvent nous laisser indifférents.

Chaque année, lors des vœux du maire, j'avais l'occasion d'établir un bilan de l'année écoulée, de faire des projections sur les années à venir et vous rendre compte de la santé financière de notre commune. Depuis deux ans, à cause de la crise Covid, ces réunions ont été annulées ; je le regrette mais nous avons trouvé une autre formule que je détaillerais à la fin de ce chapitre.

Dans ce bulletin vous aurez l'occasion de prendre connaissance du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 qui est la photographie des investissements en cours et à venir. Parmi ceux-ci il y a l'agrandissement de l'école qui va se terminer en juillet prochain, l'aménagement du village « Boculé », la mise en chantier du nouveau lotissement qui pourrait démarrer en novembre, ou encore les achats de terrains appartenant aux familles Des Guetz et Robert rue du stade. Tous ces investissements lourds - plus d'un million d'euros – seront réalisés sans augmentation des impôts pour la part communale.

Plusieurs autres projets sont en gestation sur deux terrains situés en centre-bourg, rue des Templiers. Nous aurons l'occasion d'en échanger avec vous lorsqu'ils seront plus aboutis.

Pour pallier aux rencontres manquées de 2021 et 2022, nous allons organiser une réception le 25 juin vers 18 heures sur l'aire de verdure près de l'école et inviter l'ensemble de la population autour d'un verre pour échanger, mieux se connaître et parler ensemble des atouts de notre commune. Ce moment de convivialité se prolongera avec la fête de la musique dont les modalités vous seront précisées ultérieurement.

En attendant de vous rencontrer je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin.

Bonne lecture et à bientôt,
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Budgets.....	p 10
Infos administratives	p 12
Dinan Agglomération	p 19
Infos communales	p 22
Scolaire / Périscolaire	p 27
Vie associative.....	p 29
Les recettes de Sébastien	p 35

Mise en page :

ROUDENN
GRAFIK

GUINGAMP - 02 96 11 97 00

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi	9H00 - 12H00	-
Mercredi	9H00 - 12H00	-
Jeudi	9H00 - 12H00	-
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	Permanence des élus sur rdv uniquement	

Séance du 14 octobre 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE.

MOTIONS

Motion de soutien au groupement hospitalier Rance Emerald

Le conseil municipal a approuvé la motion présentée ci-dessous et proposée par Dinan Agglomération.

« Depuis plusieurs mois, une réflexion sur l'avenir du Groupement hospitalier Rance Emerald (GHT) est engagée. Cette réflexion concerne au premier chef l'hôpital René Pleven de Dinan.

L'Agence Régionale de Santé Bretagne a fait part récemment dans la presse de sa position concernant l'implantation du plateau de recours. Nous déplorons cette position qui intervient alors que ni le conseil de surveillance du Centre Hospitalier René Pleven, ni les élus de Dinan agglomération, n'ont à ce jour connaissance du projet médical.

Attentifs à la qualité des prises en charge hospitalières, nous comprenons la nécessité de développer les collaborations et les complémentarités entre les différents sites hospitaliers du territoire de santé Saint Malo –Dinan.

Toutefois, compte tenu des enjeux de ce projet pour notre territoire et ses habitants, nous rappelons avec fermeté que cette nouvelle organisation hospitalière, si elle devait voir le jour :

- Devra être attentive aux besoins des habitants de tout le territoire de Dinan Agglomération ;
- Devra se traduire par un renforcement et un développement de l'offre hospitalière de première intention sur Dinan ;
- Devra assurer le maintien d'un service d'urgence et d'un SMUR 24h/24 et 7j/7 ;
- Devra conforter les relations avec la médecine de ville et le plateau chirurgical de la polyclinique du Pays de Rance.

La validation de cette nouvelle organisation suppose au préalable une connaissance complète du projet médical, auquel les élus veulent pouvoir contribuer, par exemple en termes de définition de l'offre de soins de proximité. Il suppose par ailleurs des engagements clairs sur les moyens humains, financiers, techniques qui seront mis en œuvre afin d'assurer le développement de l'hôpital de Dinan. Les maires et les élus de Dinan agglomération ne se contenteront pas de simples intentions.

Dans l'hypothèse où ces objectifs ne pourraient être atteints, nous demanderons que soient réinterrogés le fonctionnement et l'avenir du GHT Rance Emerald.

Nous invitons le Directeur Général de l'ARS Bretagne à rencontrer régulièrement le Conseil communautaire ou la Conférence de Maires de Dinan Agglomération afin de présenter l'état d'avancement du projet médical de territoire et du projet hospitalier. Une prochaine rencontre pourrait être l'occasion pour l'ARS de présenter les documents qui l'ont conduit à proposer un hôpital à 3 sites d'intervention, dont un site de recours, et à retenir une localisation préférentielle pour ce dernier. »

Motion « Algues vertes »

Les élus ont approuvé la motion « algues vertes » proposée par la commune de BINIC-ETABLES-SUR-MER à tous les conseils municipaux de Bretagne :

« Cette motion dénonce publiquement une situation qui porte atteinte :

- à la qualité de vie des citoyens,
- à la qualité environnementale de toute une région,
- à la biodiversité,
- aux activités économiques de nos territoires.

Les marées vertes s'apprêtent à dépasser les 750 tonnes d'algues ramassées à ce jour sur notre seule commune, alors que la campagne 2020 avait collecté 185 tonnes de juin à septembre et que les surfaces d'échouages sont en constante augmentation depuis 2013 sur la baie de Saint-Brieuc.

A la veille de fixer les objectifs du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux sur notre territoire et d'en définir les modalités, les objectifs et les indicateurs du Plan de Lutte Algues Vertes 3, force est de constater que la situation est loin d'être maîtrisée.

Le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2021, validé par le Sénat, sur l'évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne est sans appel ; il pointe l'échec des plans algues vertes et, pour le moins, la mauvaise utilisation des moyens tant humains que financiers pour remplir les objectifs fixés : La disparition des MAREES VERTES.

D'autre part, le Tribunal Administratif de Rennes (saisi par l'association Eau et Rivières de Bretagne) a constaté que le Préfet de la Région Bretagne n'a pas adopté des mesures suffisantes de prévention pour lutter contre les marées vertes ; et ordonne à l'Etat d'ici à la fin octobre de prendre des mesures réglementaires supplémentaires de protection de l'eau polluée par les nitrates sur les bassins versants.

Les causes de ces marées vertes sont connues, tous les experts sont unanimes et prescrivent l'accélération des mutations de nos systèmes de production agricole et d'élevage qui permettront de faire baisser les flux d'azote (nutriment des algues vertes). Ces mesures sont vitales et urgentes afin d'enrayer la prolifération des algues vertes.

Les algues vertes vomies sur nos plages constituent un indicateur accessible à tous du très mauvais état de nos écosystèmes. Arrêtons de tenter de les glisser sous le tapis. Attaquons-nous avec lucidité au problème de fond.

Il est temps d'accompagner nos agriculteurs dans l'éradication de pratiques dont ils sont les premières victimes, nous travaillerons dans le même temps à :

- la reconquête de la qualité de l'eau, élément essentiel à la vie,
- la préservation des terres agricoles,
- la résilience alimentaire,
- la protection de la biodiversité,
- la baisse des émissions de CO2,
- la préservation de la santé de tous.

Que dire des conséquences économiques pour notre région, des impacts négatifs en termes d'émissions de CO2 suite aux pratiques de ramassage qui entraînent des norias de camions cheminant quotidiennement vers

le site de traitement des algues vertes et de l'énergie dépensée pour le séchage des dizaines de milliers de tonnes traitées chaque année depuis des décennies ?

Nous, élus d'une commune littorale parmi tant d'autres, nous sommes engagés au quotidien, nous participons à l'effort collectif mais nous ne supportons plus d'endosser la responsabilité de ce phénomène parce que les algues continuent à se déposer sur nos plages. Nos concitoyens n'en peuvent plus de cet état de fait.

Nous interpellons les pouvoirs publics au plus haut niveau et exigeons qu'ils prennent enfin leurs responsabilités pour mettre en œuvre les actions nécessaires. Nous exigeons des mesures immédiates à la hauteur des enjeux.

Par cette motion, nous invitons toutes les communes de Bretagne à se joindre à notre appel.

Agissons ensemble, soyons solidaires, pour l'avenir de notre région. »

TRAVAUX / ACHAT MATÉRIEL

Travaux d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire - attribution des lots

L'assemblée a décidé de retenir les offres présentées ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
DÉSAMIANTAGE	ARALIA	9 050.00 €
DEMOLITION GROS-ŒUVRE AMENAGEMENTS EXTERIEURS	BIDAULT	146 500.00 €
OSSATURE BOIS CHARPENTE BOIS BARDAGE ISOLATION PAILLE	RENAULT M	129 288.27 €
COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE	GUEGUEN COUVERTURE	23 915.00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	FRABOULET	55 274.00 €
MENUISERIES INTÉRIEURES	RENAULT M	29 956.21 €
CLOISONS DOUBLAGES ISOLATION PLATRERIE	ARMOR CLOISONS ISOLATION	36 832.88 €
CARRELAGE - FAIENCE - RDS	SARPIC	17 900.00 €
PLAFONDS ACOUSTIQUES	SOQUET	2 396.25 €
PEINTURE	POIDEVIN	12 764.63 €
PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	HYD ET THERM	26 500.00 €
ÉLECTRICITÉ	FAUCHE JPF INDUSTRIES	23 000.00 €

Le plan de financement a été mis à jour comme suit :

Financement de ce projet

- DETR 2021 (accordée).....	98 400,00 euros
- DSIL 2021 (accordée).....	80 000,00 euros
- Plan de relance départemental (accordée).....	22 769,00 euros
- Caisse d'Allocations Familiales (accordée).....	7 500,00 euros
- Fonds de concours Dinan Agglomération (à déposer) ..	75 000,00 euros
- Contrat de territoire (à déposer).....	50 000,00 euros
- Autofinancement (38%).....	194 708,24 euros
Total H.T.....	513 377,24 euros

VOIRIE / URBANISME

Acquisition des parcelles cadastrées section AB numéro 123 - rue de la Landelle

La propriété située 13 rue de la Landelle est en vente. Pour accéder à cette parcelle il est nécessaire de passer par la parcelle cadastrée section AB numéro 123 d'une superficie de 33 m². La Commune a décidé de régulariser cette situation par le rachat de cette parcelle à l'euro symbolique, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Classement d'une voie communale - Coavou

La parcelle cadastrée section B numéro 1544 appartient à la commune et permet de desservir plusieurs terrains à Coavou. Compte tenu des constructions existantes et à venir sur ce secteur, le conseil municipal a décidé de classer ce chemin en voie communale (37,50ml).

Opération d'aménagement d'une zone de loisirs – procédure d'acquisition des parcelles rue du Stade

Le terrain d'entraînement actuellement loué par la commune est un terrain très convenable pour l'emplacement du projet de zone de loisirs. Le conseil municipal a confirmé le projet et l'intérêt d'acquérir notamment la parcelle cadastrée section AD 26. Considérant l'échec des premières négociations amiables, l'assemblée a souhaité engager une procédure d'expropriation.

Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Il a été rappelé l'historique du projet de la collectivité de constituer une réserve foncière en vue de réaliser, conforter, densifier et redynamiser le centre-bourg. La commune avait identifié deux îlots à reconfigurer rue des Templiers et avait confié à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) une mission d'actions foncières ayant fait l'objet d'une convention opérationnelle signée le 05 janvier 2015.

L'EPF a acquis les biens compris dans le périmètre Est et les a cédés en 2017 à la commune.

L'assemblée a donc décidé de résilier la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la Collectivité et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

FINANCES / PERSONNEL

Précisions sur les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal a décidé de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël (sapins, guirlandes, boules...), illuminations de fin d'année, les jouets (nouveaux nés, Noël des enfants de l'école, de l'accueil périscolaire ...), friandises pour les enfants (chasse aux œufs, Noël...), diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, fête de la Saint Jean-Baptiste, du personnel et des élus, vœux, pot des randonneurs, anniversaires de mariage (si cérémonie officielle) etc ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, anniversaires de mariage (si cérémonie officielle), décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (fête de la musique, spectacle de Noël, repas des aînés...);
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations, décès (doyens, élus, anciens élus, agents, anciens agents...);
- les frais de restauration des bénévoles participants à des actions municipales (ex : nettoyage église, animation auprès des enfants de l'école...);
- les frais de restauration et de transport des représentants municipaux (élus et employés) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres en lien avec l'activité professionnelle ou les actions municipales.

Séance du 25 novembre 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Opération d'aménagement de la rue du Stade dont la zone de loisirs - présentation de l'étude

Après présentation de deux scénarios pour l'aménagement du futur lotissement, le conseil municipal décide de lancer l'opération et de faire appel à un géomètre pour l'établissement des plans et du permis d'aménager.

Aliénation d'un chemin rural au lieudit Boculé

Le conseil municipal, lors de sa séance le 10 juillet 2020, avait émis un avis favorable à la demande d'acquisition d'un chemin rural par des riverains au lieudit Boculé. Il avait été précisé que le projet de cession nécessitait l'organisation d'une enquête publique qui a eu lieu du 16 octobre au 06 novembre 2021.

Pour rappel ce chemin dessert les parcelles cadastrées section B numéro 764 et, selon la copie de l'acte de propriété des intéressés, les parcelles cadastrées section B numéros 1077 et 1078 suite à l'existence d'une servitude de passage sur la parcelle B 764.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement et d'aliénation d'une portion de chemin rural d'une surface de 51m², sis au lieudit Boculé sur la commune de VILDE-GUINGALAN, en bordure de la parcelle cadastrée section B numéro 764, à la condition de la création d'une servitude.

L'assemblée a décidé de suivre l'avis du commissaire enquêteur, de prévoir la désaffectation du chemin rural dit de Boculé d'une contenance de 51 m² en vue de sa cession après bornage, de le céder et de créer une servitude sur cette nouvelle parcelle pour ne pas enclaver une autre parcelle. Le prix de vente dudit chemin a été fixé à 5 euros le m², les frais liés à la procédure (publication, rémunération commissaire enquêteur) et, le cas échéant, à la cession du chemin, seront pris en charge par les futurs acquéreurs.

FINANCES / PERSONNEL

Organisation recensement de la population - collecte 2022

Le recensement de la population a eu lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Compte tenu du découpage des districts de la commune et de la note d'information de l'INSEE concernant la rémunération des agents recenseurs, les élus ont fixé comme suit la rémunération des deux agents recenseurs :

- 1,40 euros brut par habitant recensé,
- 1 euro brut par logement recensé,
- rémunération au taux horaire du SMIC pour les demi-journées de formation,
- une indemnité forfaitaire pour le carburant de 330,00 euros brut.

Restaurant scolaire - mise en place d'une tarification sociale

L'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale. Il permet d'évaluer les ressources mensuelles des familles allocataires et de calculer leur participation, à partir de leurs revenus (salaires, allocations chômage, indemnités de formation...), des prestations familiales perçues et de la composition du foyer. Il est donc le résultat d'une division entre les ressources de la famille et le nombre total de parts du foyer fiscal.

Il a été demandé aux familles de transmettre leur attestation de quotient familial pour pouvoir étudier la mise en place de ce dispositif et fixer les tranches tarifaires.

A ce jour le prix du repas servi à la cantine est de 2.75 euros. Il est proposé d'augmenter le prix du repas le passant à 2,90 euros. Cette proposition fait suite à l'augmentation des coûts de fonctionnement, des matières premières et des obligations de la loi EGALIM (produits bio, repas végétarien etc.).

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'instauration d'une tarification sociale basée sur le quotient familial sur la durée maximum de la convention avec l'Etat, de fixer comme suit les tranches tarifaires et les tarifs pour l'année 2022, conformément à la proposition de la commission communale des finances présentée ci-dessous :

Tranche 1 : 0-1000 €	1 €
Tranche 2 : 1001-1300 €	2,40 €
Tranche 3 : 1301 € et plus	2,90 €

**le repas sera toujours facturé 4,00 euros pour les enfants présents à la cantine et non-inscrits dans les délais.*

Le tarif appliqué pour les familles n'ayant pas remis leur attestation de quotient familial avant la date limite est celui de la tranche 3.

Vote des tarifs communaux 2022

Les tarifs communaux sont maintenus pour l'année 2022, sauf ceux de la cantine.

Dinan Agglomération - accord fiscal de fusion - adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2021

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dinan Agglomération (DA) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de l'agglomération.

Rappel des principes de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH)

- Une suppression décidée par l'Etat pour les résidences principales.
- Une compensation pour les communes avec le transfert de la taxe sur le foncier bâti du département, avec neutralisation des excédents ou des pertes.
- Le choix de l'Etat de prendre le taux 2017 de la TH, sans prise en compte des augmentations ou diminutions ultérieures des taux par les communes.

Rappel des principes fondateurs du Pacte Fiscal

- Harmonisation des taux de taxe d'habitation (TH) de 2017 à 2019.
- Augmentation ou diminution des taux de TH en fonction des situations des communes pour atteindre le taux cible intercommunal de 14,37 %.
- Versement d'une Allocation de Compensation (AC) aux communes qui baissent leur taux, financée par celles qui augmentent leur taux (+ participation DA 200 k€).
- Les habitants ont une fiscalité stable, les communes ont des recettes stables

Proposition de calcul afin de neutraliser l'impact de la suppression de la TH sur l'accord fiscal

Afin de régulariser cet effet de bord sur les finances communales provoqué par la suppression de la TH, il est proposé de conserver le mode de calcul de la compensation effectué par l'Etat en modifiant le taux de TH 2017 par le taux de TH cible de l'accord fiscal.

Objectif : calculer le montant de la compensation que la commune aurait perçu (ou versé) s'il n'y avait pas eu d'accord fiscal de fusion.

Impact sur les AC

Taux : utiliser la référence au taux de TH cible au lieu du taux de TH 2017 pour retrouver l'esprit de l'accord fiscal

Bases : pour les communes qui ont diminué leurs taux communaux dans le cadre de l'accord fiscal prendre en référence la base TH « résidence principale » 2017 et pour les communes qui ont augmenté leurs taux communaux dans le cadre de l'accord fiscal prendre en référence la base TH « résidence principale » 2020.

Ce scénario génère une économie globale 123 k€ qui sera utilisée dans le cadre d'un lissage pour les communes qui le souhaitent puis injectée dans la DSC à compter de 2024.

Montant de l'impact sur les AC pour la COMMUNE DE VILDE-GUINGALAN : -10 657 euros soit une attribution de compensation de 15 275,95 euros.

Les élus adoptent le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021.

Contrat d'assurance des risques statutaires - nouvelles conditions

Le conseil municipal avait approuvé les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et décidé une adhésion du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. L'assureur a fait valoir de très fortes majorations de taux pour l'ensemble des adhérents, motivant sa demande par la crise sanitaire inédite et ses conséquences, par les récentes et nombreuses évolutions réglementaires impactant financièrement les contrats, et par une santé financière précaire des compagnies, les incitant à la résiliation de tous les contrats déficitaires. Le conseil municipal a pris acte des modifications négociées par le Centre de Gestion.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapport de présentation 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le conseil municipal n'a émis aucune réserve sur le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Rapport d'activités et de développement durable 2020 - Dinan Agglomération

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

Soutien des agriculteurs – approvisionnement des cantines en produits français et revalorisation du coût matière

En soutien aux agriculteurs, Monsieur le Maire a lu au conseil municipal le courrier envoyé par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et des Jeunes Agriculteurs de la Région Bretagne au sujet de l'approvisionnement des cantines en produits français et la revalorisation du coût matière.

Séance du 13 janvier 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LEBAIL, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

VOIRIE / URBANISME

Opération d'aménagement de la rue du Stade dont la zone de loisirs – choix du géomètre

Cinq cabinets ont été sollicités pour la remise d'une offre intégrant les cinq missions suivantes (quatre ont répondu) : mission foncière, études préalables - esquisses – avant-projet - permis d'aménager, environnement loi sur l'eau et imperméabilité et mission maîtrise d'œuvre.

L'assemblée a décidé de retenir l'offre du cabinet PLCE de PLOUER-SUR-RANCE pour un montant de 35 650 euros H.T.

Parcelle cadastrée section AD numéro 47 – acquisition dans le cadre de l'agrandissement du bassin de rétention secteur rue du Stade et de l'extension du local technique

Monsieur le Maire avait rencontré il y a plusieurs mois les propriétaires de la parcelle AD 47 les informant que la commune serait intéressée par l'acquisition de leur propriété située route de Dinan. Il s'agit d'une propriété de 3557 m² allant de la route de Dinan jusqu'à l'arrière du local technique communal, soit environ 166 mètres de long sur 20 mètres de large.

Le 21 décembre dernier une agence immobilière a publié une annonce pour la vente de cette parcelle. Monsieur le Maire a contacté un des propriétaires pour lui rappeler que la commune serait susceptible d'être intéressée par l'acquisition de ce bien pour les raisons suivantes :

- parcelle accolée à celle où se trouve le bassin de rétention des eaux pluviales susceptible d'être agrandi dans le cadre du projet d'aménagement du quartier secteur rue du Stade,
- parcelle qui permettrait d'avoir une zone de perméabilité suite à l'imperméabilisation du lotissement,
- parcelle située à l'arrière du local technique permettant de prévoir une extension du bâtiment ou de la zone de stockage nécessaire pour la commune.

Le conseil municipal a validé les projets évoqués ci-dessus pour l'intérêt général, confirmé le souhait d'acquérir la parcelle AD47 et fixé le prix d'acquisition de la parcelle à 10 000 euros maximum frais d'agence inclus, les frais de notaire et de bornage seront pris en charge par la commune.

Aménagement paysager autour du lavoir

Le cheminement menant au lavoir rue de la Commanderie est dangereux et difficile à entretenir. Il a été proposé d'enlever les haies et plantations et de réaliser un dégradé de paliers enherbés bloqués par un enrochement parsemé de fleurs de rocaille. Une clôture formée par des piquets de schiste perforés de 3 rangées de fil inox sécuriserait la zone.

L'assemblée a validé le projet d'aménagement paysager autour du lavoir et retenu l'offre remise par Les Paysages de Bretagne pour un montant de 5 210,00 euros H.T.

Autorisation d'ouverture anticipée des crédits au budget 2022

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et conformément à l'état des restes à réaliser.

Séance du 24 février 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LEBAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Opération d'aménagement de la rue du Stade dont la zone de loisirs – acquisition des parcelles AD31 et AD26

PARCELLE AD31

Le conseil municipal a confirmé le projet d'aménagement du secteur rue du Stade comprenant une future zone de loisirs, a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AD numéro 31 d'une superficie de 32490 m² a fixé le prix d'acquisition à 64 953,57 euros (détaillé comme suit : 10 397 m² en zone A à 0,51 € / m² = 5 302,47 € et 22 093 m² en zone Ue ou 2AUe à 2,70 € / m² = 59 651,10 €) et a confirmé les clauses suspensives suivantes à insérer au compromis :

- que la prochaine modification du PLUIH mentionne le changement de zonage d'une partie de la parcelle AD31, c'est-à-dire que la zone 2AUe devienne zone Ue et que la commune ait l'accord du permis de construire pour les équipements sportifs envisagés,
- d'être dispensée d'étude d'impact pour le projet d'aménagement du quartier rue du Stade et de la zone de loisirs sur les parcelles AD18, AD26 et AD31,
- d'être dispensée d'effectuer des fouilles archéologiques sur les parcelles concernées par le projet d'aménagement du quartier rue du Stade et de la zone de loisirs sur les parcelles AD18, AD26 et AD31.

PARCELLE AD26

Le conseil municipal, lors de sa séance le 14 octobre, avait souhaité engager une procédure d'expropriation si aucun accord amiable n'était trouvé. Le dossier a été confié au cabinet LEXCAP de RENNES.

FINANCES / PERSONNEL

Aménagements de sécurité route de Guyac, rue de la Croix Nergan et Boculé – demande de subvention DSIL

Boculé

Le village du Boculé compte plus de 50 habitations. Actuellement il est difficile d'y circuler en toute sécurité. Sur certaines parties du village les maisons sont accolées à la route et limitent la visibilité alors que les automobilistes roulent vite. Cette route est très fréquentée, à la fois par les Vildéens mais aussi par les habitants de TRELIVAN et des communes aux alentours. Elle permet de rejoindre la zone d'activités où se trouve notamment l'usine de Kermené. Il est envisagé de créer un cheminement permettant de sécuriser les déplacements doux.

Route de Guyac et rue de la Croix Nergan

Une vingtaine d'enfants se rend à l'arrêt de bus situé route de Dinan. Ces jeunes viennent des villages par la route de Guyac, la rue de la Croix Nergan et la rue de la Borgnette. Il est envisagé de créer des cheminements piétons pour sécuriser les jeunes qui rejoignent l'abribus mais aussi pour les familles qui vont vers le bourg.

Financement de ce projet

DEPENSES

Cheminement Boculé.....	66 780 €
Cheminement Guyac/Nergan.....	37 170 €
Total H.T.....	103 950,00 €

RECETTES

DETR 2022.....	31 200,00 €
DSIL 2022.....	41 550,00 €
Autofinancement.....	31 200,00 €
Total H.T.....	103 950,00 €

Personnel communal - protection sociale complémentaire

Les employeurs publics territoriaux peuvent participer à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire, au bénéfice de leurs agents, que sont :

- L'assurance « **mutuelle santé** », pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,
- L'assurance « **prévoyance – maintien de salaire** », pour couvrir la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé.

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, qui est souscrit par le centre de gestion 22 pour 2023, de modifier dès le 1^{er} mars 2022 le montant de la participation employeur à l'assurance prévoyance pour les agents qui souscrivent à l'un des contrats labellisés à 20 euros brut par mois pour un temps plein et de fixer une participation employeur à 20 euros brut par mois pour l'assurance santé si les agents souscrivent un contrat labellisé.

INTERCOMMUNALITÉ

Proposition d'extension du périmètre de Dinan Agglomération - avis adhésion de BEAUSSAIS-SUR-MER

Le conseil municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour ce faire, la Commune s'appuie sur la procédure de retrait adhésion dérogatoire, permettant à une commune de se retirer d'une Communauté de Communes sans solliciter l'avis de cette dernière, ni des communes qui la composent.

Cette procédure suppose l'élaboration d'une étude d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel de la commune et établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2021 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité. Cette délibération a été notifiée aux communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord

dans un délai de trois mois. L'accord sera réputé acquis si la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou si les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y sont favorables.

Le conseil municipal de VILDE-GUINGALAN s'est prononcé défavorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer pour la raison suivante : il est préférable de limiter le nombre de communes adhérentes pour le bon fonctionnement de l'Agglomération.

Dinan Agglomération - Pacte fiscal et Financier Solidaire

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

- Les fonds de concours
- La dotation de solidarité communautaire (DSC)
- Le reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques
- Le reversement du produit de foncier bâti communal perçues sur les zones d'activités communautaires
- Le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième pacte fiscal et financier sont les suivants :

Concernant les reversements financiers aux communes

L'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€.

En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.

Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes

L'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes.

Les élus ont adopté le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) et autorisé le Maire à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires.

Instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022

Depuis 2015 Dinan Agglomération et les communes ont conventionné sur la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2018, la convention a été revue pour intégrer le principe de refacturation du service aux communes.

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonctionnement du logiciel et organisationnelles entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation.

Le conseil municipal a approuvé la convention et ses annexes et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Rapport de présentation 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

L'assemblée prend acte du rapport qui est mis à disposition du public.

Séance du 31 mars 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LEBAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

FINANCES / PERSONNEL

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 et affectation du résultat

Le conseil municipal a arrêté comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2021 de la commune.

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021 : + **316 983,92 €**
- Résultat de clôture de la section d'investissement 2021 : + **478 827,48 €**

Le résultat de fonctionnement 2021 a été affecté comme suit : 310 000,00 euros au compte 1068 (recettes d'investissement) et 6 983,92 euros au compte R002 (recettes de fonctionnement).

Vote des subventions communales 2022

Il a été décidé d'arrêter comme suit le vote des subventions communales sous réserve de recevoir le bilan financier des associations :

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement)	1 300,00 €
Amicale Laïque (sortie classe de mer)	1 406,00 €
Arts et Culture	200,00 €
Football Club Pays Plélan Vildé	1 800,00 €
Autour d'Émeric et Anthony	200,00 €
Club de l'Amitié de Vildé-Guingalan	200,00 €
Comité des Fêtes et d'Animations	200,00 €
Cyclo Club Vildéen	200,00 €
Rance Poker Club	200,00 €
Société de Chasse	200,00 €
Les Trois Coups de Vildé	200,00 €
Miss Belle en forme et Mister beau en forme	200,00 €
Rêves de clown	50,00 €
Association pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT)	50,00 €
Leucémie Espoir 22	50,00 €
Croix Rouge française	50,00 €
Solidarité Pays de Dinan – banque alimentaire	50,00 €
Association pour le don du sang bénévole Pays de Rance	50,00 €
On bouquine (PLELAN-LE-PETIT)	80,00 €
Les restaurants du Cœur	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
Protection civile des Côtes d'Armor	50,00 €
La Ligue contre le Cancer (TREGUEUX)	50,00 €
KIWANIS (si une équipe se présente aux Joutes Nautiques au nom de la Commune)	100,00 €

VOIRIE / URBANISME

Opération d'aménagement du secteur de la rue du Stade dont la zone de loisirs - acquisition de la parcelle AD26

Dans le cadre de ce projet le conseil municipal avait confirmé le souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section AD numéro 26 et avait décidé d'engager une procédure d'expropriation. Le dossier avait été confié à un avocat spécialisé. Avant que celui-ci n'intervienne, le propriétaire du terrain a pris contact avec la commune pour convenir d'un accord amiable.

L'assemblée a accepté l'offre présentée et fixé le prix d'acquisition à 83 265 euros, soit 5 euros le m².

Acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 236 - rue du Porche

Il est envisagé une réfection de route rue du Porche. Lors de l'étude de ce projet, il a été remarqué qu'une partie de la voie appartenait à des particuliers. Il était prévu que cette parcelle de 71 m² soit cédée à la commune mais la régularisation n'a pas été faite par le notaire au moment de la vente des différents lots.

Le conseil municipal a décidé de régulariser cette situation et d'acquérir cette parcelle pour un euro symbolique.

FINANCES / PERSONNEL

Impôts locaux - vote des taux d'imposition 2022

Il a été décidé de maintenir les taux pour l'année 2022 :

- taxe foncière sur le bâti : 36,20 %
- taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %

Vote des budgets primitifs 2022

Lotissement « Le Grand Clos »

L'assemblée a décidé de nommer le futur lotissement communal secteur rue du Stade « Le Grand Clos » et de créer un budget spécifique pour ce lotissement. Le budget du lotissement s'équilibre comme suit : 531 601 euros (section de fonctionnement) et 531 600 euros (section d'investissement).

Commune

Le conseil municipal approuve le budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 021 400 euros (section de fonctionnement) et 1 039 100 euros (section d'investissement)

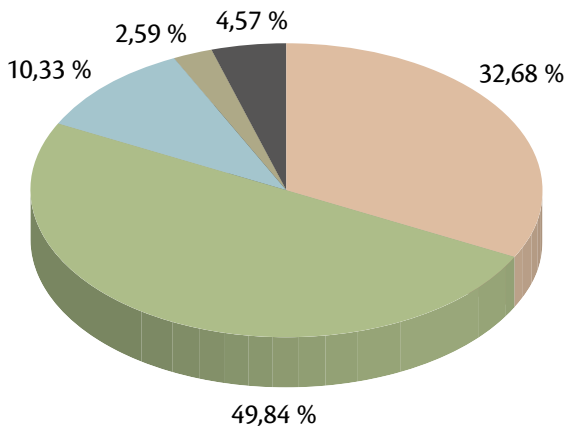
Personnel communal - augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) d'un agent

Les élus ont décidé d'augmenter la DHS du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe passant de 32 à 35 heures par semaine compte tenu des besoins au secrétariat de mairie et des heures complémentaires régulièrement effectuées.

Compte administratif 2021

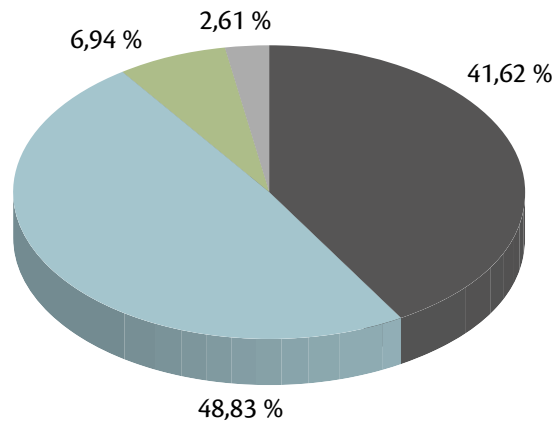
Section de fonctionnement

DEPENSES : 684 719,34 euros



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Amortissements, dépenses imprévues, divers

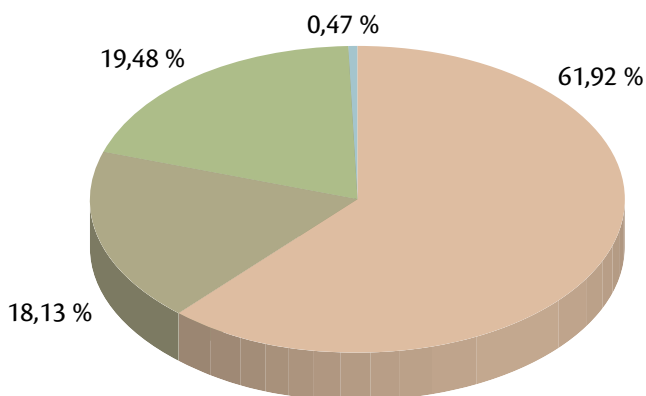
RECETTES 999 185,70 euros



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

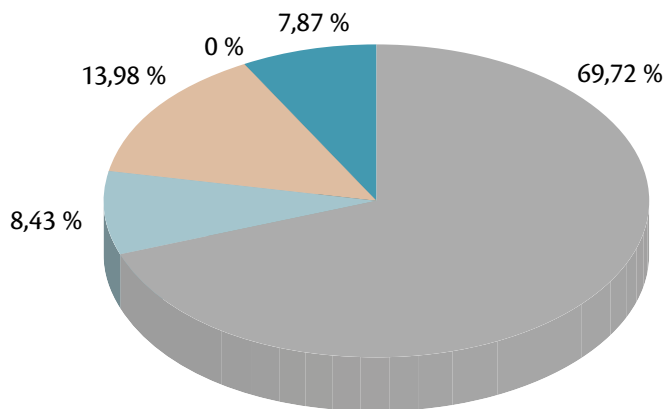
Section d'investissement

DEPENSES 254 190,53 euros



- Investissements (boulo-drome, étude extension école maternelle et accueil pér., terrain de bosses, rénovation logements, travaux eaux pluviales Boculé, informatique mairie,...)
- Travaux sur réseaux (dont effacement réseaux Boculé)
- Remboursement du capital des emprunts
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)

RECETTES 401 597,90 euros

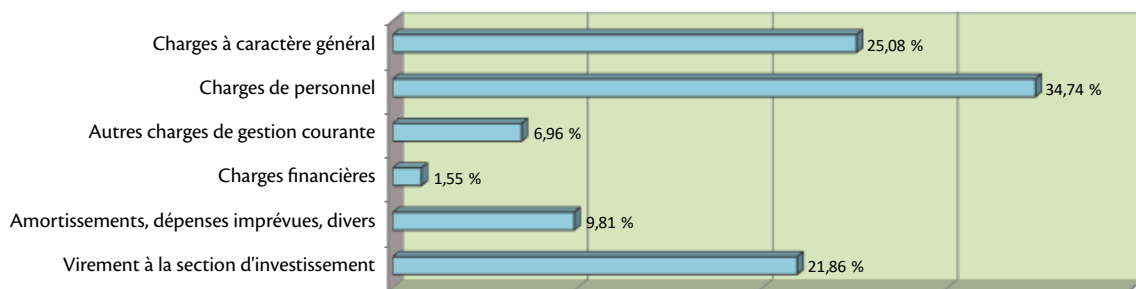


- Report de l'excédent de fonctionnement 2020
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2020 et taxe d'aménagement
- Emprunt
- Divers (amortissements, ...)

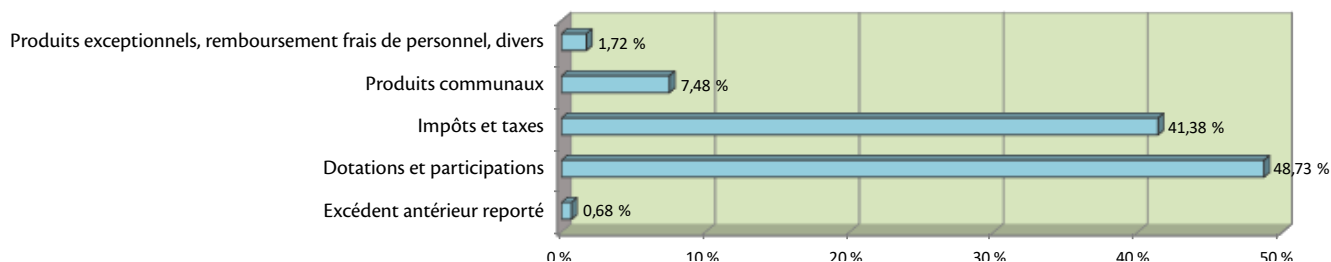
Budget primitif 2022

Section de fonctionnement

DÉPENSES (prévu : 1 021 400 euros)

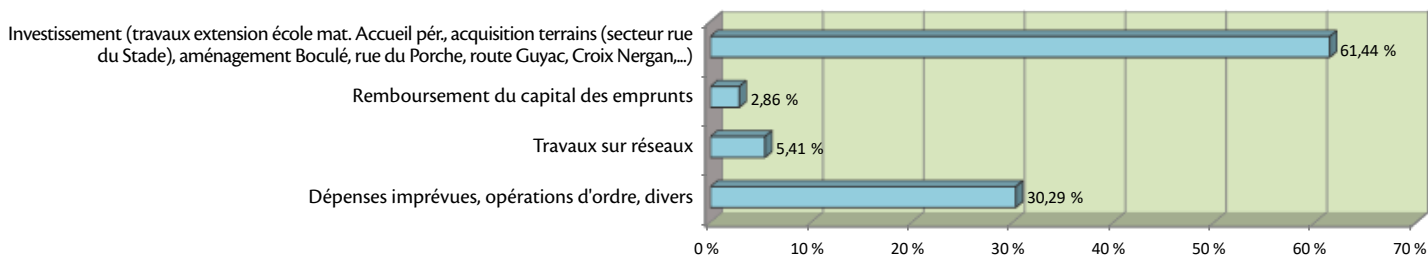


RECETTES (prévu : 1 021 400 euros)

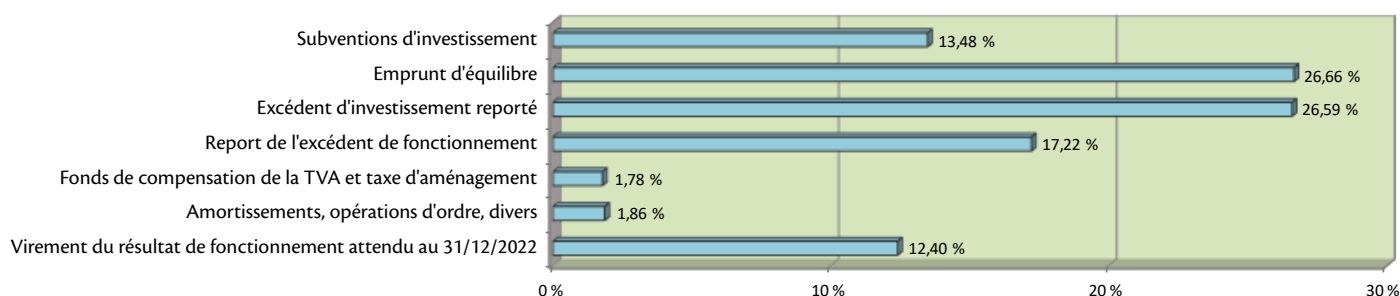


Section d'investissement

DÉPENSES (prévu : 1 800 630 euros)



RECETTES (prévu : 1 800 630 euros)



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille,

soit en ligne sur le site internet : www.service-public.fr en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



C'EST UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN. Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :

- 👉 votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- 👉 votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...

À LA MISSION LOCALE :

RDV en INDIVIDUEL
par un conseiller

Ateliers chaque JEUDI MATIN
(sans RDV) : apprentissage,
intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES
un accompagnement renforcé
vers l'emploi et une allocation
mensuelle (jusqu'à 480€)

Des rencontres employeurs :
entretiens, visites d'entreprise,
parrainages,...

Des stages en entreprise,
des offres d'emploi...

Des coups de pouce financiers
pour le projet : permis,
réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre
de motivation, inscription Pôle
emploi, téléphone, WIFI,...

NOUVEAU !



Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !

VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :

les missions possibles, les offres près de chez vous...



NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :

👉 A Dinan au
5, Rue Gambetta,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 18h00
(sauf mardi matin),

👉 sur un point de
permanence proche
de chez vous,

👉 au **02 96 85 32 67**

👉 www.ml-paysdedinan.fr

👉 [www.facebook.com/
MissionLocaleDuPaysdeDinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleDuPaysdeDinan)

👉 La **WEB RADIO AIR'ATOM**
un studio d'enregistrement
ouvert tous les jeudis pour
donner vos avis sur des sujets
qui vous intéressent, partager
des infos

www.soundcloud.com/air-atom



Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

<http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51

point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00

Le vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00



GRETA Bretagne



AGENCE DE SAINT-BRIEUC (siège social)

19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

AGENCE DE LANNION – GUINGAMP

lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers, 22303 LANNION Cedex

Tél. 02 96 61 48 54 / Courriel : greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeur-d-emploi>
- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi>

Elections

Si vous venez d'aménager sur la commune vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (justificatifs de domicile et d'identité). Vous pouvez en faire la demande en ligne, à la mairie ou par courrier.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Dates des prochaines élections législatives 2022 : dimanches 12 et 19 juin 2022 (8h - 18h).

Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.



Faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt de ces pièces et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou Plancoët (pour les plus proches). Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site www.service-public.fr

Maison du Département de DINAN

Vous vous posez des questions ?
Vous rencontrez des difficultés ?



LA SANTÉ ET LES BESOINS DE MON ENFANT OU DE MON ADOLESCENT

- > alimentation
- > sommeil
- > scolarité
- > modes de garde
- > activités et loisirs...



MON RÔLE DE PARENT

communiquer avec mon enfant ou mon adolescent :

- > dire non
- > poser les règles
- > rester à l'écoute
- > l'usage des écrans
- > l'argent de poche
- > le décrochage scolaire
- > les écrans et jeux vidéo
- > les drogues...



MA VIE DE COUPLE ET DE FAMILLE

- > difficultés relationnelles
- > séparation, divorce
- > décès



MA GROSSESSE

- > préparer la naissance,
- > l'arrivée de bébé à la maison,
- > l'allaitement...



MA SANTÉ, MA PERTE D'AUTONOMIE OU CELLE DE MES PROCHES

- > reconnaissance du handicap
- > aides à domicile
- > établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- > mesures de protections...



MES DROITS

- > allocations et prestations familiales
- > RSA
- > prime d'activité
- > assurance maladie, mutuelle, retraite...



MON BUDGET

- > payer mes factures, mes dettes
- > les crédits, le surendettement
- > être aidé(e) à assurer mes besoins alimentaires, mes loisirs...



MON QUOTIDIEN

- > mon logement
- > me déplacer
- > trouver une formation ou un emploi...

Parlons-en ensemble

COMMENT NOUS RENCONTRER ?

- > Par téléphone
- > En entretien sur rendez-vous dans l'un de nos 8 lieux d'accueil
- > En visite à votre domicile
- > En consultation médicale pour vos enfants de 0 à 6 ans
- > Seul(e) ou accompagné(e) de la personne de votre choix, ou en famille



COMMENT NOUS CONTACTER ?

UN SEUL NUMÉRO
02 96 80 00 80



Nous vous proposons aussi ...


DES GROUPES DE PAROLE
pour les enfants


DES ATELIERS
parents-enfants
de moins de 3 ans




DES GROUPES DE PAROLE
pour les parents


LA CONFÉRENCE FAMILIALE

Face à une situation difficile, ou une préoccupation, réunir mes amis et mes proches, avec l'appui d'un coordinateur, pour trouver ensemble une solution

Permanences du Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

4 rue des Rouairies - 22980 Plélan-Le-Petit
☎ 02 96 27 60 38. **Uniquement sur rendez-vous.**
Jour de permanence : 1^{er} vendredi du mois
Heures de permanence : de 14 h à 16 h 30

TRIBUNAL D'INSTANCE

20 place Duguesclin - 2210 Dinan
☎ 02 96 87 16 96. **Uniquement sur rendez-vous.**
Jours de permanence : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois
Heures de permanence : de 9 h à 12 h

Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

Nos interventions se font 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 y compris les dimanches et les jours fériés.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 notamment aux adresses suivantes :

- 14 Rue de la Bise - 22 100 - TADEN - 02.96.84.44.88
- 4 Rue des Rouairies 22980 - PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt

La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous



Côtes d'Armor

L'amélioration de la situation sanitaire et la levée des mesures gouvernementales permettent de rouvrir les espaces libre-service dans tous les accueils du département. Le rendez-vous reste néanmoins à privilégier pour les situations complexes ou celles nécessitant la consultation du dossier de l'assuré.

Comment prendre rendez-vous ? En se connectant sur son compte ameli / rubrique agenda sur la page d'accueil.

Il est possible de bénéficier d'un rendez-vous :

- ✦ dans une agence de la CPAM à Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac
- ✦ dans une permanence à Lamballe, Paimpol, Tréguier, Callac, Rostrenen et Plancoët,
- ✦ par téléphone au **36 46**

Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE)



L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63 Communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap ;
- 5 services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- services de portage de repas à domicile ;
- services de Téléassistance ;
- service Prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;
- 1 service DEPANN'AGE : jardinage et petit bricolage.

Beaussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin - 22490 PLESLIN TRIGAVOU

Tél. 02 96 27 86 77 - Fax 02 96 82 35 11

Mail : accueil.brf@adsce.fr

Heures d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Le vendredi : 13h30-16h30

Stérilisation des chats

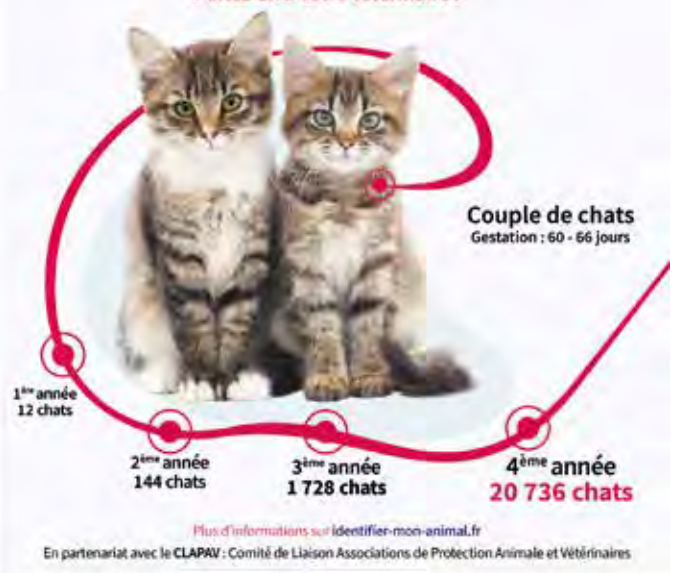


La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).

Astuces d'entretien des jardins



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Loi Labbé interdit l'utilisation par les particuliers de produits phytosanitaires, hors produits de biocontrôles et utilisables en agriculture biologique, pour l'entretien des jardins. Cette interdiction peut s'avérer contraignante pour la gestion des espaces extérieurs. La nature ayant horreur du vide, les adventices repousseront toujours, alors quelles sont les astuces à mettre en place pour limiter l'entretien du jardin ?

L'entretien des massifs

Pour maîtriser les adventices le paillage est une des solutions possibles. Privées de lumière, les graines germeront moins et les adventices seront plus faciles à retirer.

Pour s'assurer d'avoir un paillage efficace, une couche de plusieurs centimètres sera nécessaire. Autre avantage, le paillage organique (d'origine végétale) permet de conserver l'humidité, de favoriser la biodiversité, est peu coûteux et permet d'augmenter l'aspect esthétique du massif. Il faut veiller à ce que le paillage organique qui se décompose soit rechargé pour toujours conserver une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur.

Autres solutions pour faciliter l'entretien des massifs avec ou sans paillage : l'utilisation de plante vivace couvre-sol, aux feuillages persistants. Certaines préféreront une exposition ombragée comme la Pachysandre (*Pachysandra terminalis*), la Bugle rampante (*Ajuga reptans*) ou encore la Fleur des elfes (*Epimedium parralchicum*) tandis que d'autres auront besoin d'un apport important de lumière comme le thym rampant (*Thymus praecox*) et l'héliantheme (*Helianthemum divers*). Ces plantes sont à installer, entre les arbustes et les autres plantes vivaces, avec une densité moyenne de 4 à 6 plantes au m².



L'entretien des cours et des allées

Engazonner une cour gravillonnée vous permet de ne plus avoir à gérer le désherbage systématique des graviers. Le choix d'un bon mélange de graines est alors primordial pour que son entretien reste faible. Un mélange du type 'voirie', composé de graminées fines et peu poussantes, qui résistent au piétinement, est à privilégier.

D'autres solutions sont possibles comme l'utilisation de géotextile (feutre perméable) recouvert de gravier et entouré de bordures. Le géotextile permet de limiter les adventices

venants du sol tandis que les bordures limitent celles venant du gazon ou des massifs adjacents.

Choisir les bons outils

Enfin, pour l'entretien il est primordial de bien s'équiper. De nombreux outils ont été adaptés à chaque type d'usage. En effet, des houes de désherbage, des ratissoires et des binettes ergonomiques ont été développées pour des usages dans les massifs, sur sables et graviers. Plusieurs améliorations ont permis d'avoir des outils plus légers, optimisant la posture et permettant de fournir moins d'efforts physiques.

Accepter les adventices

D'une part, si l'aspect esthétique de certaines adventices n'est pas toujours celui souhaité (ortie, ronce, laiteron...) d'autres peuvent apporter de l'intérêt esthétique (ruine de Rome, lamier, stellaire, etc.). D'autre part, plus les espèces de plantes spontanées sont diversifiées, plus elles contribuent à la fourniture de multiples fonctions écologiques, ces dernières permettent à bon nombre d'insectes d'y trouver nourriture et refuge. C'est le cas des insectes qui se développent ou vivent dans ces adventices et qui participent au contrôle des ravageurs que l'on peut retrouver dans les potagers et les jardins d'ornement. À noter, il faut porter une vigilance particulière sur les adventices ayant un caractère envahissant. En effet, leur développement peut engendrer de grandes difficultés de gestion et causer un effet négatif sur la diversité écologique.

Lettre réalisée par Proxalys Environnement pour le compte de la Région Bretagne.

Travaux d'entretien végétation



Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension **63 KV PLANCOET - ROPHEMEL** (portée(s) : 44-45, 46-47, 48-51, 52-56, 57-60) vont être entrepris sur le territoire de la commune de VILDÉ-GUINGALAN, à dater du 01/05/2022 et jusqu'au 31/08/2022.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE - Groupe Maintenance Réseaux BRETAGNE.RENNES, à l'entreprise SARL JULIEN.

Animaux errants et déjections sur le domaine public

Les plaintes des habitants sont régulières, merci de ne pas laisser divaguer vos chiens pour :

- éviter les malencontreux accidents avec les usagers de la route ou les piétons,
- permettre aux promeneurs de se balader en toute sécurité sans appréhender l'arrivée de vos animaux,
- respecter les gens qui ont peur des chiens,
- respecter les autres propriétaires de chiens qui tiennent leur animal en laisse.

Pour éviter la divagation : je tiens mon chien en laisse lors des promenades et je clôture mon terrain.

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux.



Face à ces problèmes et comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Attention : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !



En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement

CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes
02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

IRIS : Intervention en Réseau pour l'Inclusion des enfants présentant de besoins Spécifiques

L'inclusion : « Un droit pour tous, une place pour chacun » Laurent THOMAS, délégué général de la mission nationale accueil de loisirs et handicaps.

Ce mot, que l'on entend partout nous invite à percevoir différemment la personne porteuse de handicap, ce n'est plus à elle de s'adapter mais bien à la société d'aujourd'hui de changer pour y intégrer tous ses citoyens, qu'elle que soit ses besoins spécifiques.

L'article 1 de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant le rappelle : « **Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille** »

IRIS répond à une commande du département et de la CAF, nous missionnant pour intervenir sur les territoires de Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer, auprès des enfants de 0 à 17ans.

Notre équipe se compose d'une directrice adjointe, d'une secrétaire, d'un coordinateur, et de deux intervenantes.

Nos missions s'organisent autour de 3 axes majeurs :

- Informer et accompagner les familles
- Sensibiliser, et soutenir les équipes partenaires et les gestionnaires
- Participer à la mise en place des politiques sociales sur le territoire

Vous êtes parents ou professionnels de la petite enfance, enfance, de la jeunesse et vous rencontrez une situation qui peut vous poser question, qui vous interpelle, ou vous souhaitez

accompagner un enfant ayant des besoins spécifiques, notre équipe dédiée est là pour vous informer, vous guider.

Nous évaluons les besoins de l'enfant et les vôtres, nous co-construisons le projet d'accompagnement en fonction des besoins de chacun : de l'enfant, des parents et des professionnels et enfin nous vous accompagnons concrètement pour adapter et favoriser l'accueil de tous les enfants : outils, ressources, conseils, sessions de sensibilisations.

Ce service est gratuit pour tous.

Pour nous contacter : 07 62 20 37 49
ou iris@lesvallees.net

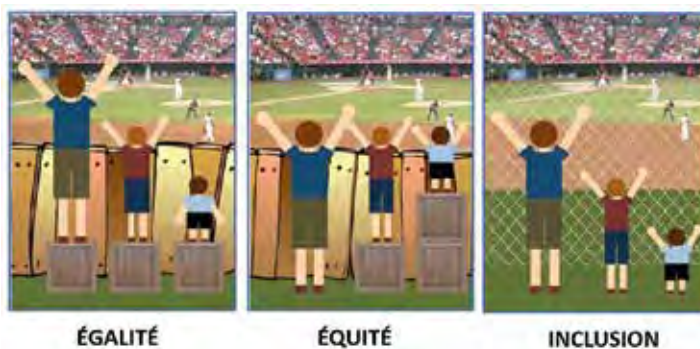


Image créée à l'origine par Craig Froehle, 2012

Connaissez-vous « La Maison Escargot » à Plédéliac ?

Ce lieu unique, associatif, à taille humaine, reçoit des ENFANTS, JEUNES en situation de handicap et depuis peu des ADULTES victimes d'AVS, Parkinson, Sclérose en plaques afin de les faire progresser vers l'autonomie.



Tout au long de la journée/demi-journée/2h/1h (à votre convenance) vous serez pris en charge par nos 2 CONDUCTEURS (rééducateurs spécialisés en Education Conductive diplômés de l'institut Pétő à BUDAPEST) dans un cadre bienveillant et rien que pour vous.

Vous bénéficierez d'un programme adapté pour palier à vos différents besoins en rééducation (équilibre, motricité fine, marche ...)

Soyez curieux et appelez-nous pour en savoir plus, en attendant allez visiter nos différentes pages et sites :



La Maison Escargot

4, rue de Penthièvre

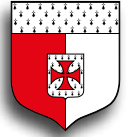
22270 PLEDELIAC

lamaisonescargot@orange.fr - 06 99 91 25 04

www.lamaisonescargot.fr

lamaisonescargot.over-blog.com





Une réduction et une valorisation des déchets vers des communes

Aujourd'hui, un habitant de Dinan Agglomération jette 787 kg de déchets par an. En globalité, 81 000 tonnes de déchets sont collectées par an sur Dinan Agglomération pour 103 465 habitants. Cette quantité ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années (+ 12 000 tonnes entre 2010 et 2020, hausse principalement alimentée par les augmentations de tonnages en déchèteries).

Dinan Agglomération se trouve face à 5 problématiques majeures :

- Des collectes à optimiser
- Des quantités importantes de déchets et une augmentation continue des coûts de collecte et de traitement des déchets
- Une hausse de la fiscalité pour le traitement des déchets (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP)
- Une baisse des recettes de vente de matériaux
- L'obligation de proposer une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires) pour les ménages au 1er janvier 2024, afin qu'ils soient détournés de l'incinération

Dans ce contexte, Dinan Agglomération travaille sur un projet de refonte de sa politique déchets afin de définir les grandes orientations de service pour demain en donnant la priorité à la réduction des déchets.

Les déchets végétaux, un des gisements prioritaires pour la réduction des déchets :

- 1 / 4 des déchets collectés sont les déchets végétaux déposés en déchèteries, soit 21 286 tonnes et 206 kg/hab/an1.
- Les déchets végétaux coutent 450 000€/an pour leur traitement.
- Les communes représentent environ 15% des apports de déchets végétaux en déchèterie, selon les retours d'expérience (63% proviennent des ménages et 22% proviennent des professionnels du paysage).

L'une des volontés de Dinan Agglomération est d'accompagner



les communes vers une réduction à la source et une valorisation totale des déchets végétaux à l'échelle locale en compostage, paillage, mulching, broyage... et ainsi permettre de limiter l'entretien, de favoriser la biodiversité et d'éviter des allers-retours en déchèterie.

Afin d'encourager ces pratiques, il a été proposé fin 2021 un **fonds de concours « le défi Val-vert »** destiné à soutenir les initiatives communales exemplaires, en contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèterie, d'un suivi des résultats et d'une promotion de la démarche auprès des habitants. Le taux de participation dans le cadre du fonds de concours est de 30% du montant HT, plafonné à 5 000 € / commune / an. Des formations sont aussi proposées aux communes pour les accompagner.

L'objectif assigné à cette démarche est la fin de l'accès aux déchèteries pour les déchets végétaux communaux à horizon janvier 2023.



Collecte des déchets

	ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES
TOUTE LA COMMUNE	Mercredi matin (5h00 - 12h00)	Jedi semaine impaire (5h00 - 12h00)

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

Deux conteneurs pour le verre sont situés sur la commune :

- **Terrain des sports • Les Haïches**

Plus d'informations auprès du service de collecte des déchets : 02 96 87 72 72.

Relais Petite Enfance



Le Relais Petite Enfance de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants.

Contact : Anne-Laure EVENARD au 02 96 88 04 64 ou par courriel : rpe.corseul@dinan-agglomeration.fr

Retrouvez toutes les informations sur :

www.dinan-agglomeration.fr,

rubrique « petite enfance, partager du temps avec son enfant ».

Les espaces-jeu Inscriptions par mail à partir du vendredi 8 avril

JUIN
A 9 h 30 ou 10 h 30
Lundi 13 juin - Plélan-le-Petit
Vendredi 10 juin - Corseul

Les lieux d'accueil des espaces-jeu :
Corseul : Corcos, rue César Mulon
Plélan-le-Petit : Médiathèque, rue de la Janaie
* Les filtres de localisation des espaces-jeu sont disponibles sur demande auprès de l'animation

Les temps d'éveil et les sorties Inscriptions par mail à partir du vendredi 8 avril

Atelier motricité, avec Amaud animateur sportif
Deux séances de 45 mn à 9h15 ou 10h00
Salle omnisports de Plélan-le-Petit, rue des chânes
• Lundi 16 mai
• Lundi 30 mai
• Lundi 27 juin

Eveil aux livres, avec Gaëlle animatrice à la bibliothèque
Deux séances de 45 mn à 9h30 ou 10h30
• Mardi 10 mai à Plélan, Médiathèque rue de la Janaie
• Mardi 21 juin à Plélan, Médiathèque rue de la Janaie
• Mardi 5 juillet à Corseul, Corcosolais rue César Mulon

Galettes' party
Deux séances de 45 mn à 9 h 15 ou 10 h 30
A Corseul, Garderie périscolaire, rue César Mulon
• Vendredi 13 mai

Sortie « Les pieds dans la mare »
Deux séances de 45 mn à 9 h 30 ou 10 h 30
A Jugon-les-lacs, Maison pêche et nature
• Jeudi 30 juin
[Animation en extérieur]
Découverte du milieu aquatique et des petits habitants de la mare

Rando-poussette
Deux séances de 45 mn à 9h30 ou 10h30
A Corseul, multi-accueil de Corseul
• Mardi 26 avril
Rendez-vous sur le parking du multi-accueil

Atelier d'éveil « Transvasement »
Deux séances de 45 mn à 9h30 ou 10h30
A Corseul, garderie périscolaire
• Jeudi 28 avril

Atelier créatif
« Petits pieds, petites mains...ma fresque en empreintes »
Deux séances de 45 mn à 9 h 15 ou 10 h 30
A Corseul, Garderie périscolaire, rue César Mulon
• Mardi 7 juin
Prévoir de mettre les enfants en couche ou avec une tenue qui peut être tachée, un change, gant et serviette de toilette.

Budget participatif : à vos votes !

En octobre dernier, Dinan Agglomération lançait son premier budget participatif. Les habitants du territoire ont été invités à proposer leurs idées en déposant leur projet dans l'une des urnes disponibles dans toutes les mairies du territoire ou directement en ligne sur budget-participatif.dinan-agglomeration.fr

Au total, **83 projets ont été proposés**. Chacun d'entre eux ont été étudiés afin d'en déterminer la recevabilité et la faisabilité. Au final, ce sont 16 projets qui ont été retenus et qui sont à présent soumis au vote des habitants du territoire. Les projets lauréats seront réalisés par Dinan Agglomération dans les deux ans à venir.

Votez pour vos projets favoris du 2 mai au 30 juin 2022

Du 2 mai au 30 juin, les habitants du territoire pourront voter pour leurs projets favoris, soit en ligne sur la plateforme dédiée, soit en déposant un bulletin papier disponible en mairie, ainsi qu'au siège de Dinan Agglomération.

Qui peut voter ? Tout habitant du territoire, sans limite d'âge.

Combien de fois puis-je voter ? Une seule fois.

Comment voter ? Pour voter, vous pouvez vous rendre sur la plateforme en ligne : budget-participatif.dinan-agglomeration.fr et sélectionner vos projets favoris. Vous

peuvent également voter avec un bulletin papier en mairie ou au siège de Dinan Agglomération. Marina BISSON, animatrice du budget participatif, sillonne le territoire avec son triporteur durant toute la période du vote. Vous pourrez également lui remettre un bulletin papier.

Quelles sont les modalités de vote ? Pour que votre vote soit valide, vous devez choisir 3 projets duplicables et 1 projet qui rayonne.

Où peut-on consulter les projets ? Tous les projets sont détaillés sur la plateforme en ligne. Un catalogue projets est également disponible dans chaque mairie du territoire et sur le site de Dinan Agglomération.

Bonus : durant le mois de mai, nous vous donnons rendez-vous sur la page Facebook de Dinan Agglomération pour découvrir les porteurs de projet et leur présentation en vidéo.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la plateforme en ligne budget-participatif.dinan-agglomeration.fr

1, 2, 3... Votez !

Trophée cycliste de DINAN AGGLOMERATION

Le Trophée Cycliste de Dinan Agglomération est une course cycliste composée de 5 épreuves réparties sur les mercredis du 8 juin au 6 juillet 2022.

Organisé en partenariat avec les clubs cyclistes du territoire, il regroupe chaque mercredi environ 100 coureurs sur chaque course (Pass et 2e/3e catégorie junior) avec un classement général à l'issue des 5 dates.

Chaque semaine, à partir de 19h, les cyclistes investissent les zones d'activités du territoire à travers des circuits en boucle de 2 à 3 kilomètres.



Mercredi 8 juin > Zone d'activités de Vaucouleur - VILDE-GUINGALAN

Mercredi 15 juin > Zone d'activités du Pilaga - BROONS

Mercredi 22 juin > Zone artisanale - EVRAN

Mercredi 29 juin > Parc d'activités du Chemin Vert - MATIGNON

Mercredi 6 juillet > Zone d'activités des Alleux - TADEN

Le programme de chaque soirée :

- 19h – Départ de la course Pass et féminines sur 40 km
 - 20h – Arrivée de cette 1^{ère} course
 - 20h15 – Départ de la course 2^{ème}, 3^{ème} catégorie et Juniors sur 60 km (70km à Taden)
 - 21h45 – Arrivée de cette 2^{ème} course
 - 22h – Protocole, remise du maillot leader
- Les inscriptions se font directement auprès du Comité de Bretagne Cycliste et des clubs organisateurs.

Frelons asiatiques

Comment lutter contre les frelons asiatiques ?

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées.

Deux moyens de lutte

• Le piégeage des fondatrices

Le principe est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, capables de construire un nid et de développer une nouvelle colonie. Le piégeage s'effectue sur deux périodes : de mai à juin et de septembre à novembre.

• La destruction des nids

- Le nid primaire

Vulnérable aux intempéries, il est toujours placé sous abri (cabanon, préau, hangar...) Ce nid n'abrite que quelques sujets.

- Le nid secondaire

La colonie grossissant de jour en jour, cette dernière quitte le nid primaire pour construire un nid secondaire imperméable capable d'accueillir plusieurs milliers d'individus. Ce nid réalisé par les ouvrières est généralement situé à la cime d'un arbre. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale.

La destruction des nids doit être réalisée par des professionnels.

Quelle est la marche à suivre si vous découvrez un nid ?



Si

vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra dans les plus brefs délais. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur de nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% et votre commune prendra à sa charge les 50% restants des frais engagés.

État Civil

Naissances

BIARD Emy

née le 05 octobre 2021

BOUVIER BEDEL Kayden

né le 22 octobre 2021

RADZYNIAK Melody

née le 19 novembre 2021

LAMANDE MAHEC Youna

née le 25 décembre 2021

TRAMPONT LENESTOUR

Léana

née le 20 février 2022

BUAN Hugo

né le 23 avril 2022

Décès

REHEL Francine

le 15 octobre 2021

HESRY Gilbert

le 26 octobre 2021

RAVART Alain

le 03 novembre 2021

HENRY Viviane

le 09 décembre 2021

HAIRAN Jean

le 04 janvier 2022

JAMIN Pierrick

le 18 février 2022

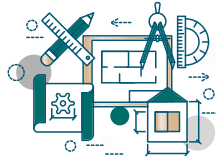
Urbanisme



Demandes de déclarations préalables

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
16/09/2021	M. BIARD Ronan	1 L'Epinay	Pose d'un portail et construction d'un mur de clôture
23/09/2021	M. NACHBAR Francis	14 rue de La Landelle	Construction d'une véranda
23/09/2021	M. ROUVRAIS Michel	9 Les Molières	Création d'un lot de 1094 m ²
08/10/2021	M. HERVE Alain	22 route de Guyac	Construction d'un atelier
13/10/2021	M. GEHL Eric	2 impasse de la Mairie	Changement des huisseries
15/10/2021	Commune de Vildé-Guingalan	5 rue des Templiers	Changement de destination
18/10/2021	M. LASNIER Augustin	4 rue du Pont des Vignes	Changement des huisseries et création de deux ouvertures
19/10/2021	Mme LEDU Jacqueline	33 Coavou	Division en vue de construire
19/10/2021	M. LEMAITRE Didier	21 rue du Pont des Vignes	Changement des huisseries
18/11/2021	M. ADAM Jessy	Viel	Réfection de la toiture avec création de 4 châssis de toit et la suppression du châssis existant
19/11/2021	Commune de Vildé-Guingalan	rue du Stade	Changement de la porte de l'atelier communal
19/11/2021	M. HINGANT Jeannine	60 Coavou	Abattage de sapins et pose de clôture
29/11/2021	Mme LAME Françoise	3 rue de la Borgnette	Pose d'une véranda démontable
29/11/2021	M. BONJOUR Jean-Paul	20 et 20 A rue de la Croix	Division en vue de construire
03/12/2021	Mme BLANDIN Anne	3 Le Préron	Isolation thermique par extérieur
10/12/2021	M. LECLERC Samuel	33 Boculé	Edification d'une clôture et portail
15/12/2021	M. DELAMOTTE Loic	48 Boculé	Division en vue de construction
31/12/2021	M. DURAND Pascal	39 Boculé	Construction d'une extension
04/01/2022	M. COMMUNIER René	23 rue des Templiers	Remplacement des huisseries
07/01/2022	M. LUCAS Cédric	4 rue de la Landelle	Création d'ouvertures et changement des huisseries, rénovation de la toiture
11/01/2022	Commune de Vildé-Guingalan	37 rue des Templiers	Pose d'une clôture
12/01/2022	M. GAUTHIER Gérard	13 rue de la Landelle	Régularisation changement des huisseries
13/01/2022	M. FELIN Hervé	7 ter rue de la Croix Nergan	Construction d'un carport
14/01/2022	M. BRIAND Jean	45 rue des Templiers	Construction d'un carport
25/01/2022	M. ROUILLE Anthony	6 rue de la Landelle	Remplacement d'une porte pleine par une porte vitrée
26/01/2022	FREE MOBILE	La Lande de Vaucouleurs	Installation d'un relais de radiotéléphonie FREE MOBILE
03/02/2022	OPEN ENERGIE	2 résidence des Camélias	Pose de panneaux photovoltaïques
15/02/2022	M. LECUYER Sébastien	4 rue de l'Orme	Création d'une ouverture
21/03/2022	M. MAMBITO DIPOKO	43 Boculé	Création d'une ouverture
22/03/2022	M. MAUNY Mathieu	33 route de Dinan	Pose d'un portail et création d'un mur
24/03/2022	Commune de Vildé-Guingalan	5 rue des Templiers	Changement de porte d'entrée
28/03/2022	M. DROGUET Roger	5 La Grande Fontaine	Pose d'une pergola autoportée
29/03/2022	M. JEUNEU Victor	2 rue des Portes	Changement de toiture sur abri
30/03/2022	M. MORICET Michel	10 Boculé	Création d'une ouverture
04/04/2022	M. BONNEFOIS Romain	10 B Résidence des Camélias	Pose d'une clôture

Urbanisme Permis de construire



DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
29/09/2021	M. LEGOUTE Vincent	58 Coavou	Création d'un passage couvert non clos et d'un préau
01/10/2021	M. LAGREE Emmanuel	21 B Coavou	Construction d'une maison individuelle
18/10/2021	M. ALVES NOVO Célestino	9 résidence de La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
18/10/2021	M. ALVES NOVO Célestino	10 résidence de la Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
18/10/2021	M. ALVES NOVO Célestino	11 résidence de la Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
05/11/2021	Mme LLOYD Sarah	10 ruelle du Rougeret	Changement de destination avec modification de façade
09/11/2021	M. LE GOFF Bernard	1 impasse de La Landelle	Création d'un garage, fermeture de volumes, changement des menuiseries et pose d'une clôture
10/11/2021	M. MARTINS Daniel et Mme GILLET Emilie	9 rue de l'Orme	Construction d'une maison individuelle
16/11/2021	M. et Mme GUERIN Wilfrid	4 bis La Perrière	Construction d'une maison individuelle
26/11/2021	CDLC représentée par Mr Christophe LAFOSSE	7 Coavou	Construction de deux maisons individuelles
10/12/2021	M. et Mme BESNARD Remy	31 Boculé	Rénovation d'une maison, changement des menuiseries et création d'ouvertures
13/12/2021	M. et Mme HAMET Christophe	25 Coavou	Transformation d'un garage en pièces habitables
16/12/2021	M. CHAMPAGNAY Patrick et Mme PRUNIER Ambre	38 Coavou	Construction d'une maison individuelle
17/12/2021	SCI Le Courtil de derrière représentée par M ROUILLE Thomas	2 rue de la Landelle	Construction de deux maisons individuelles
24/12/2021	M. LECUYER Gael	Lot n°2 Lotissement La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
30/12/2021	M. GOURGAND Jean-Pierre	12 Boculé	Construction d'une maison individuelle
01/01/2022	Mme L'ALLINEC Charlene - M. RICHARD Willy	Lot n°8 Lotissement La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
10/01/2022	M. LEBRETON Loïc	8 Les Noël's	Construction d'un appentis en bois

Travaux



Lotissement communal « Le Grand Clos »

Un lotissement sera aménagé sur le terrain d'honneur. Près de 20 lots sont prévus.



Esquisse – document de travail

Travaux



Extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire, un projet à marche forcée pour la rentrée prochaine



9 février 2022 - Fondations de la future salle de motricité qui reliera les deux bâtiments : l'école maternelle et l'accueil périscolaire.



22 mars 2022 - Montage de la structure bois avec ses caissons de paille isolants de la salle de motricité sous l'œil attentif du maître d'œuvre : vue sur les futures baies vitrées.



5 avril 2022 - Réunion de chantier ; le toit est posé ; tous les corps de métier sont réunis chaque mardi par l'architecte Loïc JUGUET en présence de Monsieur le Maire et ses adjoints.



5 avril 2022 - Le diable étant dans les détails, l'architecte ne mâche pas sa peine pour suivre chaque étape de réalisation.



12 avril 2022 - Découpe dans le mur de l'école maternelle d'une nouvelle porte de liaison avec la nouvelle salle de motricité qui la reliera à l'accueil périscolaire.



19 avril 2022 - Future entrée couverte de l'accueil périscolaire depuis l'allée des Écoliers.

Déploiement de la fibre optique à Vildé-Guingalan

Les travaux de déploiement de la fibre optique à Vildé-Guingalan sont en voie d'achèvement et permettront d'avoir des premiers logements raccordables d'ici quelques mois. Les particuliers, entreprises et sites publics situés sur ces zones pourront alors contacter leur fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement proposées et profiter d'un accès internet à très haut débit.

La fibre optique disponible sur la commune de Vildé-Guingalan

Afin de rendre éligible à la commercialisation les adresses concernées par les travaux, il est nécessaire de passer à une étape de réception de chantier. A cela s'ajoute la livraison d'un dossier de fin de chantier de la part de l'entreprise ayant réalisé les travaux. Nous sommes à cette étape.

Pour suivre l'avancée de ces travaux et connaître son éligibilité, il suffit de vous rendre sur ce site : https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalys/apps/fibre/suivi_adresse.xml#

- > Si le logement se situe dans un immeuble collectif éligible : le raccordement à la fibre doit être validé en assemblée générale de copropriété, si cela n'a pas été fait au préalable ;
- > Si le logement est une habitation individuelle éligible : il convient de contacter un fournisseur d'accès internet (Orange, Free, SFR, Bouygues Telecom) pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit.

Une fois que vous aurez choisi votre opérateur, un technicien viendra raccorder votre habitation au réseau de fibre optique. Il s'occupe de tout, vous n'aurez rien à fournir. Par ailleurs cette opération est normalement gratuite. Il est conseillé de préparer sa venue en préparant le passage et en sachant où positionner la box. Le coût mensuel de l'abonnement est quant à lui relativement similaire au coût du réseau ADSL actuel.

La date précise de la commercialisation n'est pas encore connue. La Mairie en sera informée et l'indiquera notamment sur son site internet.

Le déploiement de la fibre optique ne se faisant pas en suivant les limites géographiques communales, une autre partie de Vildé-Guingalan sera fibrée plus tard.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit

En dehors des agglomérations qui seront couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Cette initiative publique concerne environ 90% du territoire breton et 60% de la population.

Mégalis Bretagne construit le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et qui vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et offrent à ces derniers des services Internet.

100% des Bretons concernés d'ici 2026

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des bretonnes et des bretons à la fibre optique d'ici 2026. Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération.

Une prise (1 prise = 1 foyer) coûte en moyenne 1 145 €, intégralement financée par les entités citées ci-dessus, dont 308 € par Dinan Agglomération.

Plus d'informations

Que permet la fibre optique ? Elle permet de passer à des vitesses de connexion extrêmement rapides. Par exemple, envoyer 100 photos mettra 12 secondes contre 38 minutes avec le réseau cuivre actuel.

Travaux secteur Boculé

En parallèle des travaux engagés pour l'arrivée de la fibre, des travaux d'effacement des réseaux ont été entrepris à Boculé et des canalisations d'eaux pluviales ont été remplacées. Le chantier se poursuit actuellement pour la réhabilitation du réseau d'eau potable.



Actualités et Manifestations

Chasse aux œufs



Le dimanche de Pâques, fidèle à la tradition, une cinquantaine d'enfants s'est élancée sur le terrain en centre bourg à l'occasion de la chasse aux œufs. Tous les enfants ont été récompensés par un petit sachet d'œufs au chocolat. Les deux gros lots ont été remportés par : Nolan, 5 ans et Léo, 7 ans.

La manifestation s'est terminée dans la convivialité par un apéritif en compagnie du soleil.

Vildé propre

Le samedi 7 mai, une trentaine de bénévoles répartie en équipe a sillonné la commune à la recherche des détritiques de tous genres (papiers, mégots, enveloppes de pizzas, de fastfood, canettes). Une autre équipe a nettoyé la rivière.

Nous les remercions chaleureusement, et en particulier les enfants présents qui œuvrent pour garder notre commune propre. L'après-midi s'est terminée par un goûter pris en commun.



FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice sera tiré
le samedi 16 juillet
à 23H30
au terrain
des sports.



Argent de poche

DES JEUNES VILDEENS EFFECTUENT DES PETITS CHANTIERS



Quatre jeunes ont participé au dispositif « Argent de poche » aux vacances d'avril. Les missions confiées étaient les suivantes : nettoyage du mobilier de la salle des fêtes et aide au déplacement des gabions situés derrière ce même bâtiment. **Bravo pour leur efficacité !**

Le dispositif argent de poche est mis en place depuis 2016 sur la commune. Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation : 15 euros par demi-journée de 3 heures.

Tu as entre 16 et 18 ans et tu souhaites t'investir pour la commune en échange d'argent de poche ? Viens t'inscrire pour les prochaines vacances scolaires ! Plus d'informations : secrétariat de mairie 02 96 27 61 57.

Les joutes nautiques

Une équipe représentera la Commune de VILDE-GUINGALAN aux joutes nautiques organisées au port de DINAN-LANVALLAY le dimanche 10 juillet de 9 heures à 19 heures. Venez les soutenir !

Renc'arts

UNE ANIMATION À VILDÉ-GUINGALAN

Ce rendez-vous hebdomadaire fait désormais partie des événements incontournables de la saison estivale de Dinan-Vallée de la Rance. Chaque mercredi Renc'Arts sous les Remparts invite les spectateurs à découvrir la diversité artistique des Arts de la Rue : théâtre, cirque, musique, danse et humour.

Cette année, un spectacle gratuit est prévu sur la commune le 17 août à 19 heures.

Organisateur : Association Théâtre en Rance

Rentrée scolaire 2022/2023

Les dossiers d'inscription pour les enfants déjà scolarisés et ceux déjà inscrits pour la prochaine rentrée ont été distribués. Nous vous remercions de bien vouloir nous les retourner complétés avant le 20 juin 2022.

Si votre enfant a trois ans au cours de la prochaine année scolaire, nous vous invitons à formuler votre demande d'inscription rapidement auprès du secrétariat de mairie :

Mairie - 02 96 27 61 57
mairieville.guingalan@wanadoo.fr

Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

En octobre, les deux classes de la maternelle de l'école 1,2,3 SOLEIL de Vildé-Guingalan ont présenté leur baleine à bosse et leurs escargots et escargots dans une installation artistique de quelques heures, visible par tous à la porte de leur école.

Ce travail en commun faisait suite à la sortie cinéma à Dinan où les élèves de TPS-PS-MS-GS ont découvert trois films d'animation dont celui de « LA BALEINE ET L'ESCARGOTE » source d'inspiration de leurs productions en art.

Le public était guidé par les artistes eux-mêmes.

Vendredi 25 février, les CP/CE1 de Mme LÉCLUSE se sont rendus à Bothoa (St Nicolas du Pélem) pour vivre la journée d'un écolier, d'une écolière de 1930. Au programme : environ 2,5 kms de marche pour rejoindre l'école, matinée en classe (écriture à la plume, leçon de morale...), pique-nique, visite de la maison de la maîtresse et fabrication de jouets buissonniers.



Le lundi 28 mars, la classe de CE1-CE2 de Mme VALLAIS (accompagnée de Mme BUGES) s'est rendue à l'aquarium de Saint-Malo. Grâce à une animation sur le thème des conséquences de la pollution, Mer Fragile, les enfants, avec le soigneur Glou-Glou, sont venus en aide aux habitants patraques de l'Océan, découvrant ainsi que chaque symptôme avait une origine concrète et souvent liée à un composant très présent dans notre vie. Une visite encadrée de l'aquarium a prolongé cet atelier.



Accueil périscolaire

ATTENTION TRAVAUX EN COURS A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.

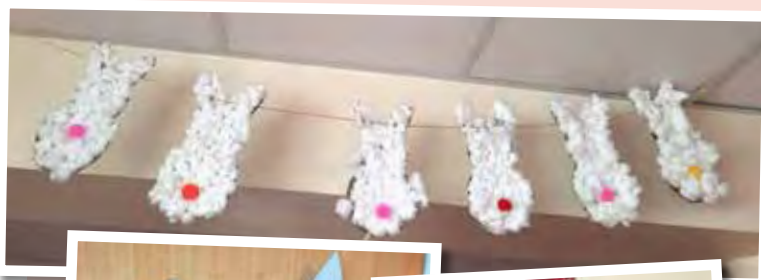
FINI LE PORT DU MASQUE, DESORMAIS LE CASQUE POURRAIT ÊTRE CONSEILLÉ.

Grue, pelleuse, bétonneuse, tractopelle, marteau, visseuse et scie font partie depuis quelques semaines du quotidien des enfants, ils sont devenus des pros des travaux publics. Les enfants se sont très vite adaptés aux nuisances sonores ainsi qu'à la nouvelle organisation des jeux en extérieur. Les maternels sont moins enthousiastes car ils ne peuvent pas profiter de la cour le soir, celle-ci n'est pas assez sécurisée pour les accueillir avec les enfants de l'élémentaire. Mais ils peuvent utiliser tous les espaces jeux à l'intérieur en toute tranquillité.

Un grand merci pour les parents qui participent régulièrement à un jeu de piste pour trouver la bonne entrée ou sortie.

Encore un peu de patience et à la rentrée prochaine tous ces aléas seront oubliés devant un accueil et une maternelle « relookés ».

Les enfants vous présentent en image leurs travaux d'embellissement des murs de l'accueil. Le maniement du marteau attendra encore quelques années mais le crayon, le pinceau et le ciseau n'ont plus de secret pour eux.



Restaurant scolaire

Pour rappel les menus du restaurant scolaire sont disponibles sur le site internet : www.vilde-guingalan.fr

Club de l'Amitié

L'Assemblée Générale du club a eu lieu fin janvier.

Bureau

Présidente : LEMOINE Monique

Vice-présidente : CARREY Josette

Trésorière : LEFORT Thérèse

Trésorière adjointe : BOUGET Claudine

Secrétaire : DELAGRÉE Catherine

Secrétaire adjoint : BERTET Yvon

Les après-midi récréatifs du club ont lieu les deuxième et quatrième vendredis du mois à la maison des associations.

L'art floral animé par Claudine se réunit une fois par mois.

Pour plus d'informations :

Monique LEMOINE - 06 81 19 95 45



Durant le premier semestre, il y a eu une sortie au bowling de Taden, un voyage en Andorre (en partenariat avec le club de Taden) et le repas du club aura lieu le 24 juin à la maison du temps libre (ouvert à tous sur inscription).



Arts et Culture

C'est toujours avec plaisir que nos activités se déroulent chaque semaine.

Nous nous réunissons le jeudi de 14h à 17h à la maison des associations pour jouer au scrabble.

Les animateurs, les musiciens et les danseurs aiment se retrouver le jeudi à la maison du temps libre de 17h à 18h30.

Tous les mardis les cours de gymnastique sont dispensés de 19h45 à 20h45 à la maison du temps libre.

Nos trois sections ont accueilli de nouveaux adhérents cette année. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

DELAGRÉE Catherine 06 70 42 90 08

LEFORT Thérèse 06 68 25 75 15

Club Cyclo Vildéen

Le club compte actuellement 25 licenciés ce qui permet d'avoir deux groupes chaque mercredi et dimanche.

Avec les beaux jours qui arrivent nous allons faire des sorties de 60 à 90 kms.

Le 26 février une soirée galettes et crêpes a réuni une trentaine de convives.

Le dimanche 22 mai aura lieu la sortie des 100 kms direction le Cap Fréhel qui sera suivie au retour d'un pique-nique.

Pour plus de renseignements et si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous au :

02 96 27 08 87 ou au 02 96 27 06 34.

Bon vent et bonne route.



Les Randonneurs

Le 7 novembre la randonnée de Vildé-Guingalan a rassemblé de nombreux marcheurs. A l'arrivée, le beau temps a permis de prendre le goûter en plein air autour du boulodrome.



Dates à retenir

26 juin 2022 : Sortie annuelle aux Monts d'Arrée, destination Brasparts. Départ en car à 7h30 précises au terrain des sports de Plélan-le-Petit, retour vers 17h. Le tarif est de 17 euros et les réservations sont à faire auprès des déléguées de la commune au 06 49 22 41 02 ou au 06 47 80 99 98.

17 septembre 2022 : Assemblée générale de l'association.

28 janvier 2023 : Spectacle avec la compagnie CHON, à la salle de l'Embarcadère de Plélan-le-Petit.
Tarif : 12 euros.

Comité des fêtes et Animations

Le 26 mars s'est déroulée la soirée théâtre avec une pièce écrite et mise en scène par la troupe de BRUSVILY, les " Ki'ka'farcas ".



Ce fût une belle soirée **Zen et Rock and Roll** !

Le 30 avril dernier les courses cyclistes FSGT ont été organisées sur le circuit de Vaucouleur (2,850 kms).

A 16h catégorie 5, minimes et féminines et à 18h catégories 2, 3, 4, juniors et cadets.



Le Comité des fêtes organisera

la fête de la musique

le samedi 25 juin

à Vildé-Guingalan.

Les Trois Coups de Vildé

Ce fût un véritable bonheur de retrouver un public aussi nombreux et chaleureux les 5 et 6 mars derniers. Vos encouragements nous ont mis du baume au cœur. Nous vous promettons d'être au rendez-vous dans moins d'un an. Nous y travaillons déjà.

Notre troupe s'agrandit et nous sommes toujours ouverts à de nouvelles candidatures d'actrices ou d'acteurs ainsi qu'à des offres de bénévolat pour la logistique. Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter Virginie CABUY au 0661781830.

A très bientôt !



Rance Poker Club :

votre association de poker près de chez vous !



Objet de notre association :

Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan).

Président : Xavier CABUY (à gauche sur la photo), secrétaire : Sébastien FAIRIER (à droite) et trésorière : Sabine LEMERLE (au centre).

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à la maison des associations de Vildé-Guingalan (rue de l'école), tous les LUNDIS de 19h30 à 23h30 environ (retard autorisé).

Attention : accès à la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur et il n'y a aucun enjeu d'argent.

Notre association fonctionne à présent en mode scolaire et remercie chaleureusement la commune et tous nos partenaires sponsors, fidèles depuis des années. MERCI de votre soutien !

Au programme pour 2021/2022 : six mini championnats successifs pour cette 10^e saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et de repas remboursés lors d'événements extérieurs...). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit plus de 1 000 € !!! Nous fêterons en juin 2022 nos 10 années d'existence !!!

CA VOUS TENTE D'APPRENDRE le poker moderne OU BIEN de VOUS AMELIORER ?

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

N'HESITEZ PAS A VENIR VOIR OU ESSAYER, C'EST GRATUIT !!! A BIENTOT !!!

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60 ou par mail : xavier.cabuy@orange.fr

Egalement notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/RancePokerClub>

Informations

Nous vous informons que les cours de théâtre ne sont plus proposés par la Compagnie Superflu Nécessaire suite au départ de la commune du Président de l'association.

Amicale Laïque



En ce début d'année scolaire, l'Amicale Laïque a de nouveau dû s'adapter à la crise sanitaire!

En effet, la fermeture de l'école en décembre dernier nous a obligés à livrer toutes les commandes chocolats Monbana à domicile, et annuler par précaution, notre repas dansant initialement prévu début Avril.

Encore une fois nous tenons à remercier les familles et leur généreuse

participation. Grâce à elles, la vente de gâteau Bijou a été un grand succès et plus de 180 repas à emporter qui ont été vendus le 8 avril dernier!

Cette fin d'année marque aussi le grand retour de la kermesse de l'école qui aura lieu le 19 juin. Une kermesse que nous espérons grande et dynamique, mais qui demande de nombreux bénévoles.

Encore une fois nous comptons sur vous!



Société de Chasse

La société de chasse de Vildé-Guingalan organise **un repas à emporter le samedi 16 juillet 2022.**

Il s'agit d'un **jambon à l'os** avec une entrée, un fromage et un dessert pour un prix de 13€. Les repas seront à retirer entre 16h et 19h à la maison du temps libre de Vildé-Guingalan.

De plus, une tombola sera organisée en même temps !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter un chasseur de la société ou le Président, Monsieur LAMÉ Thierry **06 83 86 54 12.**

Association Autour d'Emeric et Anthony



Notre association a tenu son assemblée générale annuelle le 07 avril 2022 et a renouvelé les membres du bureau :



Présidente : **Nadège LE JEUNE**
Vice-présidente : **Annaïck URO**
Trésorier : **Grégory LEDEAN**
Trésorière adjointe : **Roseline PASDELOU**
Secrétaire : **Isabelle SEVER**
Secrétaire adjointe : **Nadège BEN HAFSIA**

Nous comptons déjà sur la disponibilité de nos bénévoles et sur la participation des vildéens pour que cette manifestation reste le rendez-vous annuel convivial immanquable au nom d'une belle cause humanitaire !

Nous souhaitons également annoncer l'acquisition à titre personnel il y a quelques mois par Stéphane LE JEUNE, membre bénévole et père d'Emeric et Anthony, d'une 4L Fourgonnette de collection qu'il utilise à des fins publicitaires au profit de l'association.

Cette assemblée a également été l'occasion de lancer l'organisation de la 12ème édition des **FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY** qui auront lieu **le 09 SEPTEMBRE 2022.**

Le format reste inchangé : 2 courses à pied de 5 kms mesurés (1 boucle) et de 10 kms mesurés (2 boucles) sur les routes vildéennes uniquement, associées à une marche populaire en sens inverse du circuit.

Les bénéfices seront de nouveau reversés à l'Association Petits Princes qui réalise les rêves des enfants gravement malades. Pour mémoire, un don de 4 800 € lui a été remis suite aux Foulées du 10 septembre 2021.

Des contacts sont actuellement en cours avec l'Hôpital Sud à RENNES pour évaluer les besoins des services pédiatriques.



Tous renseignements utiles sur l'association et les Foulées d'Emeric et Anthony sont accessibles sur notre page Facebook et sur le site internet <https://autour-meric-et-anthony.fr>.

Football Club Plélan Vilde Corseul – FC PVC

Enfin, nous avons pu tenir une saison complète pour la pratique de notre sport favori, certes au début avec la restriction du pass-sanitaire jusqu'au 14 mars puis librement depuis cette date. Quel plaisir de pouvoir tomber les masques, de profiter des moments de convivialité tous ensemble avant, pendant et après les matches. Pour un 1^{er} bilan chiffré, nous pouvons nous féliciter d'avoir une augmentation du nombre de licenciés de + 4% par rapport à l'année précédente et ainsi retrouver au niveau de 2018.



son diplôme début mars et peut couvrir le club au même titre qu'Alain MORICET. Deux postes clefs pour permettre au club de continuer à se développer.

J'en profite pour remercier les sponsors qui ont permis le renouvellement des jeux de maillots de l'école de foot et du foot-loisir (Daniel Moquet à La Landec, le CA de Plélan ; Agence Immobilière Dauly à Dinan (en cours) / Le Bar des Sports à Languédias

/ Le Fournil de la Gare à Dinan et Groupama à Plélan / MPS à Quévert). Remerciement également aux mairies pour leur accompagnement financier et l'entretien des terrains durant cette saison. A noter que nous n'avons pas utilisé le terrain de Corseul une grande partie de la saison pour cause de travaux de réfection mais nous y remédierons dès la saison prochaine.

L'ensemble du bureau vous souhaite un excellent été 2022 et on se retrouve très vite au bord des terrains.

Sportivement.

Le Bureau du FC PVC

Pour l'école de foot, la saison s'est bien déroulée avec des résultats encourageants en championnat ou plateau, place désormais aux tournois de fin de saison qui n'avaient pas eu lieu depuis le printemps 2019. A Pléneuf, Trélivet, Hillion, Caulnes et de nombreux autres tournois permettront aux enfants et parents de se retrouver pour des journées pleines de souvenirs et d'émotions. Les entraînements du mercredi qui ont lieu à Plélan sont désormais ouverts aux enfants nés entre 2007 et 2017 souhaitant rejoindre l'école de foot la saison prochaine (contact : 06.98.29.32.76.).

Concernant les seniors, à date de la rédaction de l'article l'équipe A est en tête de son groupe de D1 et tentera d'accéder à l'échelon supérieur lors des 3 derniers matches qui auront lieu en mai. L'équipe B a d'ores et déjà renouvelé son bail en D2 tandis que l'équipe C tentera également de se sauver en D3. A noter dans vos agendas que le club organisera un vide-grenier **le dimanche 10 juillet 2022** autour du terrain de Plélan (contact : 06.86.06.46.24.).

De son côté, l'équipe de foot loisir a également pu rechausser les crampons mais demande à se renouveler pour les futures saisons, donc n'hésitez si vous avez envie de taper la balle sans esprit de compétition.

Le club se félicite également de compter un arbitre officiel en plus dans ses rangs grâce à Pierre MENIER qui a obtenu



Réouverture de la boulangerie



Réouverture de la boulangerie de Vildé-Guingalan, 1 résidence des Lilas, le 6 mai 2022. Après la fermeture forcée du fait de la panne de son four, le fournil de Vincent est heureux de vous retrouver de nouveau, avec un four tout neuf, du mardi au samedi de 7h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h30, ainsi que le dimanche de 7h00 à 13h00.

Horaires bus BREIZHGO, réseau de transport de la Région Bretagne

Ligne 16

Horaires du 30 août 2021 au 31 août 2022

JUGON-LES-LACS > DINAN			
Toute l'année		Mardi et Jeudi	Mardi
JUGON-LES-LACS	Eglise	09:05	13:30
PLELAN-LE-PETIT	Mairie	09:15	13:35
SAINT-MAUDEZ	Mairie	09:20	13:40
LA LANDEC	Centre	09:23	13:43
VILDE-GUINGALAN	Mairie	09:27	13:47
TRELIVAN	Mairie	09:32	13:52
DINAN	Place Duclou	09:40	14:00
	Gare Bd S.Veil	09:45	14:05

DINAN > JUGON-LES-LACS			
Toute l'année		Mardi et Jeudi	Mardi
DINAN	Gare Bd S.Veil	12:00	16:00
	Place Duclou	12:05	16:05
TRELIVAN	Mairie	12:13	16:13
VILDE-GUINGALAN	Mairie	12:18	16:18
LA LANDEC	Centre	12:22	16:22
SAINT-MAUDEZ	Mairie	12:25	16:25
PLELAN-LE-PETIT	Mairie	12:30	16:30
JUGON-LES-LACS	Eglise	12:35	16:35

Trajet à réserver jusqu'à 2 heures avant l'heure de passage prévu à l'arrêt souhaité.

Les jours fériés, cette ligne ne circule pas

Informations et réservations : 02 99 300 300 du lundi au samedi 7h-20h de 8h à 20h

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Trajet à réserver jusqu'à 2 heures avant l'heure de passage prévu à l'arrêt souhaité.

Les jours fériés, cette ligne ne circule pas.

Ticket unique : 2,50 €/par voyage

Carnet de 10 tickets : 20 €

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

du lundi au samedi de 8h à 20h.

Espace culture

SALLES DE SPECTACLE

• EMBARCADERE

rue des Plantations 22980 PLELAN LE PETIT

Tél. 02 96 87 14 27

• SOLENVAL 33 rue de la Madeleine 22130 PLANCOET

Tél. 02 96 89 41 09

• THÉÂTRE DES JACOBINS rue de l'Horloge 22100 DINAN

Tél. 02 96 87 03 11

• LE LABO 10 rue Victor Schoelcher 22100 DINAN

Tél. 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme : www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.

Agenda

- 8 juin..... trophée cycliste de DINAN AGGLOMERATION-zone d'activités de Vaucouleur
- 19 juin..... kermesse de l'école – Amicale laïque
- 24 juin..... repas du Club - Club de l'Amitié - maison du temps libre 12H
- 25 juin..... pot des habitants – Mairie - parc cœur de bourg (près du boulodrome) 18H
- 25 juin..... fête de la Musique – Comité des Fêtes – centre-bourg 19H30
- 16 juillet..... repas à emporter – Société de chasse – maison du temps libre
- 16 juillet..... feu d'artifice – terrain des sports 23H30
- 17 août..... théâtre ou spectacle de rue - Renk'Art – centre-bourg 19H - gratuit
- 9 septembre.... Les Foulées – Autour d'Emeric et Anthony – centre-bourg

LES RECETTES DE SÉBASTIEN

TAGLIATELLES AUX FRUITS DE MER (4 personnes)

Tagliatelles (400 g)
 1 sachet de cocktail de fruits de mer (500 g)
 2 échalotes
 Jus de citron
 30 cl crème
 Beurre
 Sel
 Poivre

- Dans une casserole faire fondre le beurre puis y ajouter les échalotes*
- Ajouter les fruits de mer, la crème et le citron puis laisser réduire
- Salez et poivrez
- Dans une autre casserole faire bouillir de l'eau salée (3-4minutes) puis cuire vos tagliatelles comme à l'accoutumée
- Dressez les tagliatelles dans un plat creux puis verser la sauce avec les fruits de mer, c'est prêt !

...ET pour plus de plaisir : ajoutez-y du parmesan.

**Pour les adultes Sébastien conseille de mettre du vin blanc en même temps que les échalotes*



GÂTEAU BASQUE (6 personnes)

PÂTE
 200 g beurre
 200 g sucre cristallisé
 4 jaunes œufs + 2 œufs entiers
 400 g farine
 Sel
 Levure

- Faire blanchir le beurre, le sucre et le sel
- Ajouter les 4 jaunes puis les 2 œufs et mélanger
- Tamiser la farine avec la levure et ajouter au mélange (la pâte ne doit pas coller)
- Faire une boule et la laisser reposer 30 minutes au réfrigérateur

CRÈME
 1/2 litre lait entier
 2 jaunes œuf + 1 œuf
 120 g de sucre semoule
 50 g farine

- Dès que le lait bout, le verser sur le mélange œufs, sucre et incorporer la farine. Remettre sur le feu doucement pour que la crème s'épaississe. Mettre la crème au réfrigérateur

MONTAGE DU GÂTEAU

- Faire 2 rectangles de pâte (1/2 cm d'épaisseur),
- Mettre un rectangle au fond du plat avant d'y répartir la crème (ne pas approcher du bord)
- Refermer avec le deuxième rectangle et passer dessus au pinceau un jaune d'œuf pour faire dorer
- Mettre au four 30 minutes à 180°C



POT DES HABITANTS

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter au pot des habitants le samedi 25 juin à 18 heures devant le boulodrome. Ce moment de convivialité se poursuivra avec la fête de la musique organisée par le Comité des fêtes.

Informations pratiques & Numéros utiles

SANTÉ

MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

Médecins généralistes

Docteurs LECOMTE, LE PAUTREMAT, QUERIC, MENAGE

• 02 96 27 01 79

KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN

M. Franck POIRIER • 06 68 75 05 25

SOPHROLOGUE

25 Coavou, VILDE-GUINGALAN

M^{me} Valérie HAMET • 06 69 76 64 97

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

Hôpital René PLÉVEN

• 02 96 85 72 85

Polyclinique du Pays de Rance

• 02 96 85 85 85



EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :

• 02 22 06 45 00

Dépannage électricité :

• 09 726 750 22



ÉCOLE

"Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"

- Primaire : 02 21 08 00 05

- Maternelle : 02 21 08 00 06

- Cantine scolaire : 02 21 08 00 07

- Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites. Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.
02 96 87 72 72 – dechets@dinan-agglomeration.fr

► AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION

02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES* :

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Judi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mercredi : Fermée

Judi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC - 02 96 82 13 71

Du 1^{er} novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h00 - 17h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00 *

Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération.